

*Pas de logo ni signature, courrier électronique*

Mesdames, Messieurs  
les Président(e)s  
des clubs du Maine et Loire

N/Réf. : PL/CV - 13/0107

Nantes, le 6 février 2013

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nouvellement responsable de la Commission Régionale du Corps Arbitral des Pays de la Loire, je me permets de vous écrire pour vous sensibiliser au manque d'effectifs des arbitres et à la non connaissance de la réglementation par bon nombre de licenciés.

Une formation d'arbitre régional aura lieu au cours des mois de février et mars 2013 ainsi qu'un examen le samedi 6 avril 2013, je vous saurai gré d'en faire part à l'ensemble de vos licenciés.

Beaucoup de dirigeants qui œuvrent sur les podiums d'arrivée, ayant développé un certain nombre de compétences, sont réticents, pour diverses raisons, à passer un examen. C'est pourtant un moyen pour ces personnes d'officialiser leur rôle au sein de l'organisation des épreuves. Les connaissances apportées lors de ces formations ne peuvent que confirmer et enrichir leurs pratiques.

Lors de l'inter saison 2013-2014, nous mettrons en place dans les Pays de la Loire le projet fédéral « un club-un arbitre ». Pour rappel, lors de l'affiliation, les clubs sans arbitre risquent d'être pénalisés pécuniairement, je tenais à vous en informer. L'activité de l'arbitre club se limitera au sein de son club.

N'oubliez pas non plus de proposer aux jeunes licenciés d'intégrer le corps arbitral aussi bien dans les écoles de vélos que dans les courses régionales. Le projet jeune arbitre est consultable sur le site de la fédération.

Quel meilleur exemple pour votre club de vous recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, lors de ces formations pour parfaire vos connaissances de la réglementation.

Par ailleurs, je vous rappelle que si des dirigeants de votre club ont la qualification d'arbitre, afin de pouvoir officier, ils doivent solliciter une licence arbitre.

Je vous invite à diffuser l'information auprès de vos dirigeants et autres licenciés et à prendre contact, pour tout renseignement complémentaire, avec le Président de la Commission Départementale du Corps Arbitral :

*Monsieur COLLOT Jean-René*

06.89.07.98.89

[collot.jean-rene@orange.fr](mailto:collot.jean-rene@orange.fr)

En attendant le plaisir de vous rencontrer,

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président  
de la Commission Régionale du Corps Arbitral  
Philippe LAMBERT